

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 15 juillet 2020

Date de la convocation : ..... 09/07/2020

Date d'affichage convocation : ..... 09/07/2020

| Nombre de Membres |           |          |
|-------------------|-----------|----------|
| en exercice       | présents  | Pouvoirs |
| <b>32</b>         | <b>31</b> | <b>1</b> |

**N°2020-07-54**

### Election à la présidence de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le **16 JUL. 2020**

ID : 030-243000650-20200715-2020\_07\_54-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et le quinze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Salle Intercommunale Camargue (dans le dojo) à AIGUES MORTES.

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Paul CUBILIER, doyen d'âge, assure les fonctions de Président.

Présents : M. Claude BERNARD – M. Cédric BONATO – Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – M. Jean-Claude CAMPOS – Mme Maguelone CHAREYRE – M. Santiago CONDE – M. Robert CRAUSTE – M. Charly CRESPE – M. Jean-Paul CUBILIER – M. Michel DE NAYS CANDAU – Mme Christine DUCHANGE – Mme Françoise DUGARET – M. Thierry FELINE – M. Arnaud FOUREL – Mme Arlette FOURNIER – Mme Nathalie GROS-CHAREYRE – Mme Françoise LAUTREC – M. Florent MARTINEZ – M. Pierre MAUMEJEAN – Mme Marielle NEPOTY – M. Olivier PENIN – Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY – Mme Corinne PIMIENTO – Mme Maryline POUGENC – Mme Josiane ROSIER-DUFOND – M. Lucien TOPIE – M. Gilles TRAULLET – Mme Patricia VAN DER LINDE – M. Régis VIANET – M. Lucien VIGOUROUX – Mme Chantal VILLANUEVA.

Absent ayant donné pouvoir : M. Alain BAILLIEU pour M. Gilles TRAULLET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : M. Charly CRESPE, benjamin de l'Assemblée a été désigné.

M. Jean-Paul CUBILIER évoque les articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définissent les conditions et les modalités d'élection du Maire et des adjoints, transposables aux Présidents et Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Conformément à l'article L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il prend acte de l'élection des Conseillers Communautaires intervenue au cours du renouvellement des assemblées délibérantes des communes membres et les invite à procéder à l'élection du Président dans les conditions décrites ci-dessus.

Il invite les Conseillers qui le souhaitent à présenter leur candidature :

- Monsieur Robert CRAUSTE et Monsieur Arnaud FOUREL présentent leur candidature.

Résultats du dépouillement :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- nombre de bulletins blancs : 1

ont obtenu :

- Monsieur Robert CRAUSTE : 18 voix
- Monsieur Arnaud FOUREL : 13

Monsieur Robert CRAUSTE ayant obtenu la majorité absolue est élu Président de la Communauté de communes Terre de Camargue.

Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 16 juillet 2020

Le Président,  
Robert CRAUSTE



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 62-561 du 10 05 1962 aux détails de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification

**DEPARTEMENT**  
Du GARD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**TERRE DE CAMARGUE**

Regroupant les communes de :  
AIGUES-MORTES  
LE GRAU DU ROI  
SAINT LAURENT D'AIGOUZE

Nombre de membres  
dont le Conseil Communautaire  
doit être composé..... **32**

Nombre de Conseillers  
en exercice..... **32**

Nombre de Conseillers  
qui assistent à la séance ..... **31**

## PROCES-VERBAL

**De l'installation du Conseil de Communauté de Communes et de l'élection d'un Président et de 9 Vice-présidents.**

***NOTA. - Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Préfet et l'autre reste déposé au Secrétariat de la Communauté de Communes***

L'an deux mille vingt, le quinze juillet, à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Terre de Camargue regroupant les Communes de AIGUES-MORTES, LE GRAU DU ROI et SAINT LAURENT D'AIGOUZE, se sont réunis à la Salle Intercommunale Camargue - 47 boulevard Diderot à AIGUES MORTES, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents MM. les Conseillers Communautaires :**

1. M. Claude BERNARD
2. M. Cédric BONATO
3. Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD.
4. M. Jean-Claude CAMPOS
5. Mme Maguelone CHAREYRE
6. M. Santiago CONDE
7. M. Robert CRAUSTE
8. M. Charly CRESPE
9. M. Jean-Paul CUBILIER
10. M. Michel DE NAYS CANDAU
11. Mme Christine DUCHANGE
12. Mme Françoise DUGARET
13. M. Thierry FELINE
14. M. Arnaud FOUREL
15. Mme Arlette FOURNIER
16. Mme Nathalie GROS-CHAREYRE
17. Mme Françoise LAUTREC
18. M. Florent MARTINEZ
19. M. Pierre MAUMEJEAN
20. Mme Marielle NEPOTY
21. M. Olivier PENIN
22. Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY
23. Mme Corine PIMIENTO
24. Mme Maryline POUGENC
25. Mme Josiane ROSIER-DUFOND
26. M. Lucien TOPIE
27. M. Gilles TRAUULET
28. Mme Patricia VAN DER LINDE
29. M. Régis VIANET
30. M. Lucien VIGOUROUX
31. Mme Chantal VILLANUEVA

M. Alain BAILLIEU a donné procuration à M. Gilles TRAUULET.

---

Après avoir procédé à l'appel nominal, M. Jean-Paul CUBILIER, doyen d'âge, a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers Communautaires :

M. et Mmes : Alain BAILLIEU, Claude BERNARD, Cédric BONATO, Pascale BOUILLEVAUX-BREARD, Jean-Claude CAMPOS, Maguelone CHAREYRE, Santiago CONDE, Robert CRAUSTE, Charly CRESPE, Jean-Paul CUBILIER, Michel DE NAYS CANDAU, Christine DUCHANGE, Françoise DUGARET, Thierry FELINE, Arnaud FOUREL, Arlette FOURNIER, Nathalie GROS-CHAREYRE, Françoise LAUTREC, Florent MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Olivier PENIN, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Corinne PIMIENTO, Maryline POUGENC, Josiane ROSIER-DUFOND, Lucien TOPIE, Gilles TRAUULET, Patricia VAN DER LINDE, Régis VIANET, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA.

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, M. Jean-Paul CUBILIER, doyen d'âge et Président de séance, a alors déclaré la séance ouverte.

M. Charly CRESPE, benjamin de l'Assemblée, est déclaré secrétaire de séance.

Trois scrutateurs ont été désignés pour le dépouillement, à savoir Mme Arlette FOURNIER, Mme Marielle NEPOTY et M. Michel DE NAYS CANDAU.

**ELECTION DU PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le Président de séance, après avoir donné lecture des Articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code des Collectivités Territoriales.

M. Robert CRAUSTE et M. Arnaud FOUREL ont présenté leur candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président de séance, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 1  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 31 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 16 |

Résultat : M. Robert CRAUSTE a obtenu 18 voix  
M. Arnaud FOUREL a obtenu 13 voix

M. Robert CRAUSTE ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN PREMIER VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un premier Vice-président.

M. Thierry FELINE a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 2  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 30 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 16 |

Résultat : M. Thierry FELINE a obtenu 30 voix

M. Thierry FELINE ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN DEUXIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un deuxième Vice-président.

M. Pierre MAUMEJEAN a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 7  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 25 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 13 |

Résultat : M. Pierre MAUMEJEAN a obtenu 25 voix

M. Pierre MAUMEJEAN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN TROISIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un troisième Vice-président.

M. Olivier PENIN a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 5  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 27 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 14 |

Résultat : M. Olivier PENIN a obtenu 27 voix

M. Olivier PENIN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN QUATRIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un quatrième Vice-président.

M. Jean-Paul CUBILIER a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 7  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 25 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 13 |

Résultat : M. Jean-Paul CUBILIER a obtenu 25 voix

M. Jean-Paul CUBILIER ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

## ELECTION D'UN CINQUIEME VICE-PRESIDENT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un cinquième Vice-président.

M. Arnaud FOUREL a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                   | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... | 10 |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                             | 22 |
| Majorité absolue.....                                                                         | 12 |

Résultat : M. Arnaud FOUREL a obtenu 22 voix

M. Arnaud FOUREL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

## ELECTION D'UN SIXIEME VICE-PRESIDENT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE élu Président, à l'élection d'un sixième Vice-président.

M. Claude BERNARD a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                   | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... | 4  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                             | 28 |
| Majorité absolue.....                                                                         | 15 |

Résultat : M. Claude BERNARD a obtenu 28 voix

M. Claude BERNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN SEPTIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un septième Vice-président.

M. Florent MARTINEZ et M. Santiago CONDE ont présenté leur candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                   | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... | 5  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....                                              | 27 |
| Majorité absolue.....                                                                         | 14 |
| Résultat : M. Florent MARTINEZ a obtenu 22 voix                                               |    |
| M. Santiago CONDE a obtenu 5 voix                                                             |    |

M. Florent MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN HUITIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un huitième Vice-président.

M. Gilles TRAULLET a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                   | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... | 11 |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                             | 21 |
| Majorité absolue.....                                                                         | 11 |
| Résultat : M. Gilles TRAULLET a obtenu 21 voix                                                |    |

M. Gilles TRAULLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

## ELECTION D'UN NEUVIEME VICE-PRESIDENT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un neuvième Vice-président.

M. Régis VIANET a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 9  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 23 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 12 |

Résultat : M. Régis VIANET a obtenu 23 voix

M. Régis VIANET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

## OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

---

---

---

---

---

---

---

---

(1) Tous les Conseillers devront signer sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire et sur le procès-verbal où mention sera faite de la cause qui les aurait empêché de signer

## Signatures des membres présents (1) :

### Les Membres du Conseil Communautaire,

|                                         |                            |                             |                                |                       |
|-----------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| M. Alain BAILLIEU<br><i>procurateur</i> | M. Claude BERNARD          | M. Cédric BONATO            | Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD | M. Jean-Claude CAMPOS |
| Mme Maguelone CHAREYRE                  | M. Santiago CONDE          | M. Robert GRAUSTE           | M. Charly CRESPE               | M. Jean-Paul CUBILIER |
| M. Michel DE NAYS CANDAU                | Mme Christine DUCHANGE     | Mme Françoise DUGARET       | M. Thierry FELINE              | M. Arnaud FOUREL      |
| Mme Arlette FOURNIER                    | Mme Nathalie GROS-CHAREYRE | Mme Françoise LAUTREC       | M. Florent MARTINEZ            | M. Pierre MAUMEJEAN   |
| Mme Marielle NEPOTY                     | M. Olivier PENIN           | Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY | Mme Corinne PIMENTO            | Mme Maryline POUGENE  |
| Mme Josiane ROSIER-DUFOND               | M. Lucien TOPIE            | M. Gilles TRAULLET          | Mme Patricia VAN DER LINDE     | M. Régis VIANET       |
| M. Lucien VIGOUROUX                     | Mme Chantal VILLANUEVA     |                             |                                |                       |

M. Robert CRAUSTE  
Président,

M. Jean-Paul CUBILIER  
Doyen d'âge

M. Charly CRESPE  
Secrétaire de séance

Mme Arlette FOURNIER  
Scrutateur

Mme Marielle NEPOTY  
Scrutateur

M. Michel DE NAYS CANDAU  
Scrutateur

# Conseil Communautaire du 15/0

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le 16 JUIL. 2020

ID : 030-243000650-20200715-2020\_07\_54-DE

## Approbation des délibérations

Monsieur Le Président

Le secrétaire de Séance

Membres présents

|                                          |                           |                             |                                |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| M. Alain BAILLIEU<br><i>proclamation</i> | M. Claude BERNARD         | M. Cédric BONATO            | Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD |
| M. Jean-Claude CAMPOS                    | Mme Maguelone CHAREYRE    | M. Santiago CONDE           | M. Robert CRAUSTE              |
| M. Charly CRESPE                         | M. Jean-Paul CUBILIER     | M. Michel DE NAYS CANDAU    | Mme Christine DUCHANGE         |
| Mme Françoise DUGARET                    | M. Thierry FELINE         | M. Arnaud FOUREL            | Mme Arlette FOURNIER           |
| Mme Nathalie GROS-CHAREYRE               | Mme Françoise LAUTREC     | M. Florent MARTINEZ         | M. Pierre MAUMEJEAN            |
| Mme Marielle NEPTY                       | M. Olivier PENIN          | Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY | Mme Corinne PIMIENTO           |
| Mme Maryline POUGENC                     | Mme Josiane ROSIER-DUFOND | M. Lucien TOPIE             | M. Gilles TRAUJLET             |
| Mme Patricia VAN DER LINDE               | M. Régis VIANET           | M. Lucien VIGOUROUX         | Mme Chantal VILLANUEVA         |

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

**Séance du 15 juillet 2020**

Date de la convocation : ..... 09/07/2020

Date d'affichage convocation : ..... 09/07/2020

| Nombre de Membres |           |          |
|-------------------|-----------|----------|
| en exercice       | présents  | Pouvoirs |
| <b>32</b>         | <b>31</b> | <b>1</b> |

**N°2020-07-55**

**Fixation du nombre de  
Vice-présidents**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le **16 JUIL. 2020**

ID : 030-24300650-20200715-2020\_07\_55-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et le quinze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Salle Intercommunale Camargue (dans le dojo) à AIGUES MORTES, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président en exercice.

Présents : M. Claude BERNARD – M. Cédric BONATO – Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – M. Jean-Claude CAMPOS – Mme Maguelone CHAREYRE – M. Santiago CONDE – M. Robert CRAUSTE – M. Charly CRESPE – M. Jean-Paul CUBILIER – M. Michel DE NAYS CANDAU – Mme Christine DUCHANGE – Mme Françoise DUGARET – M. Thierry FELINE – M. Arnaud FOUREL – Mme Arlette FOURNIER – Mme Nathalie GROS-CHAREYRE – Mme Françoise LAUTREC – M. Florent MARTINEZ – M. Pierre MAUMEJEAN – Mme Marielle NEPOTY – M. Olivier PENIN – Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY – Mme Corinne PIMIENTO – Mme Maryline POUGENC – Mme Josiane ROSIER-DUFOND – M. Lucien TOPIE – M. Gilles TRAUJLET – Mme Patricia VAN DER LINDE – M. Régis VIANET – M. Lucien VIGOUROUX – Mme Chantal VILLANUEVA.

Absent ayant donné pouvoir : M. Alain BAILLIEU pour M. Gilles TRAUJLET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : M. Charly CRESPE, benjamin de l'Assemblée a été désigné.

M. Robert CRAUSTE, Président, évoque la loi Richard du 31 décembre 2012.

Il rappelle que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (soit 6 Vice-présidents) ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif (soit 9 Vice-présidents) et le nombre de quinze.

Il propose au Conseil Communautaire de fixer à neuf le nombre de Vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la proposition de Monsieur le Président ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 16 juillet 2020

Le Président,  
Robert CRAUSTE



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification

# Conseil Communautaire du 15/0

Envoyé en préfecture le 16/07/2020  
 Reçu en préfecture le 16/07/2020  
 Affiché le **16 JUIL. 2020**  
 ID : 030-243000650-20200715-2020\_07\_55-DE

## Approbation des délibérations

Monsieur Le Président,

Le secrétaire de Séance

Membres présents

|                                          |                           |                             |                                |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| M. Alain BAILLIEU<br><i>proclamation</i> | M. Claude BERNARD         | M. Cédric BONATO            | Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD |
| M. Jean-Claude CAMPOS                    | Mme Maguelone CHAREYRE    | M. Santiago CONDE           | M. Robert CRAUSTE              |
| M. Charly CRESPE                         | M. Jean-Paul CUBILIER     | M. Michel DE NAYS CANDAU    | Mme Christine DUCHANGE         |
| Mme Françoise DUGARET                    | M. Thierry FELINE         | M. Arnaud FOUREL            | Mme Arlette FOURNIER           |
| Mme Nathalie GROS-CHAREYRE               | Mme Françoise LAUTREC     | M. Florent MARTINEZ         | M. Pierre MAUMEJEAN            |
| Mme Marielle NEPOTY                      | M. Olivier PENIN          | Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY | Mme Corinne PIMIENTO           |
| Mme Maryline POUGENG                     | Mme Josiane ROSIER-DUFOND | M. Lucien TOPIE             | M. Gilles TRAUULET             |
| Mme Patricia VAN DER LINDE               | M. Régis VIANET           | M. Lucien VIGOUROUX         | Mme Chantal VILLANUEVA         |

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 15 juillet 2020

Date de la convocation : ..... 09/07/2020

Date d'affichage convocation : ..... 09/07/2020

| Nombre de Membres |           |          |
|-------------------|-----------|----------|
| en exercice       | présents  | Pouvoirs |
| <b>32</b>         | <b>31</b> | <b>1</b> |

**N°2020-07-56**

### Election des Vice-présidents

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le **16 JUL. 2020**

ID : 030-243000650-20200715-2020\_07\_56-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et le quinze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Salle Intercommunale Camargue (dans le dojo) à AIGUES MORTES, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président en exercice.

Présents : M. Claude BERNARD – M. Cédric BONATO – Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – M. Jean-Claude CAMPOS – Mme Maguelone CHAREYRE – M. Santiago CONDE – M. Robert CRAUSTE – M. Charly CRESPE – M. Jean-Paul CUBILIER – M. Michel DE NAYS CANDAU – Mme Christine DUCHANGE – Mme Françoise DUGARET – M. Thierry FELINE – M. Arnaud FOUREL – Mme Arlette FOURNIER – Mme Nathalie GROS-CHAREYRE – Mme Françoise LAUTREC – M. Florent MARTINEZ – M. Pierre MAUMEJEAN – Mme Marielle NEPOTY – M. Olivier PENIN – Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY – Mme Corinne PIMIENTO – Mme Maryline POUGENC – Mme Josiane ROSIER-DUFOND – M. Lucien TOPIE – M. Gilles TRAULLET – Mme Patricia VAN DER LINDE – M. Régis VIANET – M. Lucien VIGOUROUX – Mme Chantal VILLANUEVA.

Absent ayant donné pouvoir : M. Alain BAILLIEU pour M. Gilles TRAULLET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : M. Charly CRESPE, benjamin de l'Assemblée a été désigné.

M. Robert CRAUSTE, Président, évoque le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-2 rendant applicable aux membres du bureau des EPCI les dispositions relatives au maire et aux adjoints ainsi que la circulaire ministérielle du 17 mars 2020 sur l'élection des conseillers municipaux et communautaires et des exécutifs et fonctionnement des organes délibérants.

Il rappelle que, par délibération n°2020-07-55 de ce jour, le Conseil Communautaire a fixé à neuf le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

L'élection des vice-présidents, dont la mention figurait sur la convocation conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Il s'agit d'un scrutin uninominal, parmi les membres du conseil communautaire, comme le prévoit l'article L 2122-4 et L 2122-7-1 dudit code. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il invite les conseillers qui le souhaitent à présenter leur candidature.

Messieurs : Thierry FELINE – Pierre MAUMEJEAN – Olivier PENIN – Jean-Paul CUBILIER – Arnaud FOUREL – Claude BERNARD – Florent MARTINEZ – Santiago CONDE – Gilles TRAULLET – Régis VIANET.

**Suite de la délibération n°2020-07-56**

**Il propose à l'Assemblée de procéder à l'élection à bulletin secret et au scrutin uninominal des neuf vice-présidents dans les conditions précitées.**

**Résultats du scrutin après dépouillement, au premier tour :**

**Sont élus à la majorité absolue :**

- M. Thierry FELINE
- M. Pierre MAUMEJEAN
- M. Olivier PENIN
- M. Jean-Paul CUBILIER
- M. Arnaud FOUREL
- M. Claude BERNARD
- M. Florent MARTINEZ
- M. Gilles TRAUJLET
- M. Régis VIANET

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 16 juillet 2020**

**Le Président,  
Robert CRAUSTE**



**Le Président :**

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

**DEPARTEMENT**  
Du GARD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**TERRE DE CAMARGUE**

Regroupant les communes de :  
AIGUES-MORTES  
LE GRAU DU ROI  
SAINT LAURENT D'AIGOUZE

Nombre de membres  
dont le Conseil Communautaire  
doit être composé..... **32**

Nombre de Conseillers  
en exercice..... **32**

Nombre de Conseillers  
qui assistent à la séance .....**31**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le **16 JUIL. 2020**

ID : 030-243000650-20200715-2020\_07\_56-DE

## PROCES-VERBAL

**De l'installation du Conseil de Communauté de Communes et de l'élection d'un Président et de 9 Vice-présidents.**

***NOTA. - Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Préfet et l'autre reste déposé au Secrétariat de la Communauté de Communes***

L'an deux mille vingt, le quinze juillet, à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Terre de Camargue regroupant les Communes de AIGUES-MORTES, LE GRAU DU ROI et SAINT LAURENT D'AIGOUZE, se sont réunis à la Salle Intercommunale Camargue - 47 boulevard Diderot à AIGUES MORTES, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Etaient présents MM. les Conseillers Communautaires :

1. M. Claude BERNARD
2. M. Cédric BONATO
3. Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD.
4. M. Jean-Claude CAMPOS
5. Mme Maguelone CHAREYRE
6. M. Santiago CONDE
7. M. Robert CRAUSTE
8. M. Charly CRESPE
9. M. Jean-Paul CUBILIER
10. M. Michel DE NAYS CANDAU
11. Mme Christine DUCHANGE
12. Mme Françoise DUGARET
13. M. Thierry FELINE
14. M. Arnaud FOUREL
15. Mme Arlette FOURNIER
16. Mme Nathalie GROS-CHAREYRE
17. Mme Françoise LAUTREC
18. M. Florent MARTINEZ
19. M. Pierre MAUMEJEAN
20. Mme Marielle NEPOTY
21. M. Olivier PENIN
22. Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY
23. Mme Corine PIMIENTO
24. Mme Maryline POUGENC
25. Mme Josiane ROSIER-DUFOND
26. M. Lucien TOPIE
27. M. Gilles TRAUULET
28. Mme Patricia VAN DER LINDE
29. M. Régis VIANET
30. M. Lucien VIGOUROUX
31. Mme Chantal VILLANUEVA

M. Alain BAILLIEU a donné procuration à M. Gilles TRAUULET.

---

Après avoir procédé à l'appel nominal, M. Jean-Paul CUBILIER, doyen d'âge, a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers Communautaires :

M. et Mmes : Alain BAILLIEU, Claude BERNARD, Cédric BONATO, Pascale BOUILLEVAUX-BREARD, Jean-Claude CAMPOS, Maguelone CHAREYRE, Santiago CONDE, Robert CRAUSTE, Charly CRESPE, Jean-Paul CUBILIER, Michel DE NAYS CANDAU, Christine DUCHANGE, Françoise DUGARET, Thierry FELINE, Arnaud FOUREL, Arlette FOURNIER, Nathalie GROS-CHAREYRE, Françoise LAUTREC, Florent MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Olivier PENIN, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Corinne PIMIENTO, Maryline POUGENC, Josiane ROSIER-DUFOND, Lucien TOPIE, Gilles TRAUULET, Patricia VAN DER LINDE, Régis VIANET, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA.

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, M. Jean-Paul CUBILIER, doyen d'âge et Président de séance, a alors déclaré la séance ouverte.

M. Charly CRESPE, benjamin de l'Assemblée, est déclaré secrétaire de séance.

Trois scrutateurs ont été désignés pour le dépouillement, à savoir Mme Arlette FOURNIER, Mme Marielle NEPOTY et M. Michel DE NAYS CANDAU.

**ELECTION DU PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le Président de séance, après avoir donné lecture des Articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code des Collectivités Territoriales.

M. Robert CRAUSTE et M. Arnaud FOUREL ont présenté leur candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président de séance, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 1  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 31 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 16 |

Résultat : M. Robert CRAUSTE a obtenu 18 voix  
M. Arnaud FOUREL a obtenu 13 voix

M. Robert CRAUSTE ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN PREMIER VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un premier Vice-président.

M. Thierry FELINE a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 2  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 30 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 16 |

Résultat : M. Thierry FELINE a obtenu 30 voix

M. Thierry FELINE ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN DEUXIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un deuxième Vice-président.

M. Pierre MAUMEJEAN a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 7  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 25 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 13 |

Résultat : M. Pierre MAUMEJEAN a obtenu 25 voix

M. Pierre MAUMEJEAN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN TROISIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un troisième Vice-président.

M. Olivier PENIN a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 5  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 27 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 14 |

Résultat : M. Olivier PENIN a obtenu 27 voix

M. Olivier PENIN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN QUATRIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un quatrième Vice-président.

M. Jean-Paul CUBILIER a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 7  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 25 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 13 |

Résultat : M. Jean-Paul CUBILIER a obtenu 25 voix

M. Jean-Paul CUBILIER ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.



## ELECTION D'UN CINQUIEME VICE-PRESIDENT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un cinquième Vice-président.

M. Arnaud FOUREL a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                   | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... | 10 |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                             | 22 |
| Majorité absolue.....                                                                         | 12 |

Résultat : M. Arnaud FOUREL a obtenu 22 voix

M. Arnaud FOUREL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

## ELECTION D'UN SIXIEME VICE-PRESIDENT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE élu Président, à l'élection d'un sixième Vice-président.

M. Claude BERNARD a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                   | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... | 4  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                             | 28 |
| Majorité absolue.....                                                                         | 15 |

Résultat : M. Claude BERNARD a obtenu 28 voix

M. Claude BERNARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN SEPTIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un septième Vice-président.

M. Florent MARTINEZ et M. Santiago CONDE ont présenté leur candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                   | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... | 5  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....                                              | 27 |
| Majorité absolue.....                                                                         | 14 |
| Résultat : M. Florent MARTINEZ a obtenu 22 voix                                               |    |
| M. Santiago CONDE a obtenu 5 voix                                                             |    |

M. Florent MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

**ELECTION D'UN HUITIEME VICE-PRESIDENT****PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un huitième Vice-président.

M. Gilles TRAULLET a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                   | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral..... | 11 |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                             | 21 |
| Majorité absolue.....                                                                         | 11 |
| Résultat : M. Gilles TRAULLET a obtenu 21 voix                                                |    |

M. Gilles TRAULLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

## **ELECTION D'UN NEUVIEME VICE-PRESIDENT**

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M Robert CRAUSTE, élu Président, à l'élection d'un neuvième Vice-président.

M. Régis VIANET a présenté sa candidature.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....                                                    | 32 |
| A DEDUIRE : Les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ..... | 9  |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés .....                                              | 23 |
| Majorité absolue.....                                                                          | 12 |

Résultat : M. Régis VIANET a obtenu 23 voix

M. Régis VIANET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.

Et a été immédiatement installé.

## OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

---

---

---

---

---

---

---

---

(1) Tous les Conseillers devront signer sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire et sur le procès-verbal où mention sera faite de la cause qui les aurait empêché de signer

**Signatures des membres présents (1) :****Les Membres du Conseil Communautaire,**

|                                       |                            |                             |                                |                       |
|---------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| M. Alain BAILLIEU<br><i>Président</i> | M. Claude BERNARD          | M. Cédric BONATO            | Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD | M. Jean-Claude CAMPOS |
| Mme Maguelone CHAREYRE                | M. Santiago CONDE          | M. Robert GRAUSTE           | M. Charly CRESPE               | M. Jean-Paul CUBILIER |
| M. Michel DE NAYS CANDAU              | Mme Christine DUCHANGE     | Mme Françoise DUGARET       | M. Thierry FELINE              | M. Arnaud FOUREL      |
| Mme Arlette FOURNIER                  | Mme Nathalie GROS-CHAREYRE | Mme Françoise LAUTREC       | M. Florent MARTINEZ            | M. Pierre MAUMEJEAN   |
| Mme Marielle NEPOTY                   | M. Olivier PENIN           | Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY | Mme Corinne PIMENTO            | Mme Maryline POUGENS  |
| Mme Josiane ROSIER-DUFOND             | M. Lucien TOPIE            | M. Gilles TRAUJLET          | Mme Patricia VAN DER LINDE     | M. Régis VIANET       |
| M. Lucien VIGOUROUX                   | Mme Chantal VILLANUEVA     |                             |                                |                       |

M. Robert CRAUSTE  
Président,M. Jean-Paul CUBILIER  
Doyen d'âgeM. Charly CRESPE  
Secrétaire de séanceMme Arlette FOURNIER  
ScrutateurMme Marielle NEPOTY  
ScrutateurM. Michel DE NAYS CANDAU  
Scrutateur

# Conseil Communautaire du 15/0

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le 16 JUL. 2020

ID : 030-243000650-20200715-2020\_07\_56-DE

## Approbation des délibérations

Monsieur Le Président

Le secrétaire de Séance

Membres présents

|                                         |                           |                             |                                |
|-----------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| M. Alain BAILLIEU<br><i>procurateur</i> | M. Claude BERNARD         | M. Cédric BONATO            | Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD |
| M. Jean-Claude CAMPOS                   | Mme Maguelone CHAREYRE    | M. Santiago CONDE           | M. Robert CRAUSTE              |
| M. Charly CRESPE                        | M. Jean-Paul CUBILIER     | M. Michel DE NAYS CANDAU    | Mme Christine DUCHANGE         |
| Mme Françoise DUGARET                   | M. Thierry FELINE         | M. Arnaud FOUREL            | Mme Arlette FOURNIER           |
| Mme Nathalie GROS-CHAREYRE              | Mme Françoise LAUTREC     | M. Florent MARTINEZ         | M. Pierre MAUMEJEAN            |
| Mme Marielle NEPOTY                     | M. Olivier PENIN          | Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY | Mme Corinne FIMIENTO           |
| Mme Maryline POUGENC                    | Mme Josiane ROSIER-DUFOND | M. Lucien TOPIE             | M. Gilles TRAULLET             |
| Mme Patricia VAN DER LINDE              | M. Régis VIANET           | M. Lucien VIGOUROUX         | Mme Chantal VILLANUEVA         |